

VOLET INVESTISSEMENTS AUDIOVISUELLES

LISTE DE DOCUMENTS

Les documents énumérés ci-après doivent nous parvenir afin que la demande soit considérée comme étant complète. Tous ces documents sont requis au plus tard à la date limite. Nous ne pouvons garantir qu'un document soumis après la date limite sera inclus dans l'analyse du projet soumis au conseil d'administration aux fins de décision.

DOCUMENTS	REQUIS?
1. Un synopsis d'une page.	Oui
2. La version la plus récente du scénario. S'il s'agit d'une série télé, le scénario d'au moins deux épisodes devra être soumis.	Oui
3. Une bible de la série, le cas échéant.	Oui, dans le cas d'une série télé.
4. Document précisant les façons dont la production reflète la diversité et l'inclusion au Canada (récit, principaux membres de l'équipe créative, comédiens, etc.).	Oui
5. Un plan de contenu numérique afférent (c.-à-d. site web, jeux, etc.) S'il s'agit du renouvellement d'une série, le plan existant, basé sur la nouvelle saison, est requis.	Oui
6. Une preuve d'identité juridique canadienne (c.-à-d. les documents d'incorporation de la production ou de la société mère).	Oui
7. Une preuve au moins six points sur dix selon la certification des émissions canadiennes du CRTC, soit une lettre signée par le producteur détaillant les points prévus pour chaque membre clé de la distribution et de l'équipe de production, confirmant qu'un minimum de six points sur dix sera obtenu.	Oui
8. Le (les) accord(s) de coproduction, avec description des modalités (le cas échéant).	Oui, le cas échéant.
9. La structure financière proposée.	Oui
10. Toute lettre d'engagement ferme d'une plateforme ou d'un télédiffuseur canadien admissible, confirmant l'intention de diffuser le programme ou la série (de façon significative) dans les deux ans suivant l'achèvement du projet.	Oui
11. Une preuve à jour du financement confirmé.	Non
12. Le calcul des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, basé sur le devis soumis.	Oui, le cas échéant.
13. La structure de récupération proposée.	Oui
14. Un Plan pour le développement d'un auditoire détaillé et réalisable, incluant un calendrier et un budget de production. Vous trouverez un gabarit du Plan pour le développement d'un auditoire et du Budget pour le développement d'un auditoire sur le site Web du Fonds Shaw-Rocket.	Oui
15. Le (les) accord(s) de distribution, y compris toutes les licences et préventes, qu'elles soient incluses ou non dans votre financement.	Non
16. La stratégie de marketing et de promotion au Canada (c.-à-d. la façon dont vous prévoyez vendre votre production auprès des diffuseurs, plateformes et distributeurs).	Oui
17. Si disponibles, les projections de ventes et de recettes provenant d'un distributeur de bonne foi.	Non
18. Un sommaire du devis actuel et un devis détaillé et complet de la production, datés et signés.	Oui
19. Les transactions entre parties liées (c.-à-d. les coûts de production payés aux propriétaires de la société, aux parties liées).	Oui
20. Un profil des sociétés de production et de coproduction, ainsi que de la (les) société(s) mère(s).	Oui
21. Une biographie/le CV du personnel créatif clé (c.-à-d. scénariste, réalisateur, etc.)	Oui
22. Liste des membres de l'équipe et de la distribution	Oui

Le Fonds Shaw-Rocket se réserve le droit de refuser l'évaluation de demandes incomplètes.

LE FONDS SHAW-ROCKET SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA DEMANDE.